

Hausse du coût des matières premières et des matériaux : les industriels de la sécurité incendie fortement impactés !

JUIN 2021



Depuis plusieurs mois, les industriels de la sécurité incendie doivent faire face à une situation exceptionnelle et historique par son ampleur et sa durée, cumulant, **pénurie de matériaux et de matières premières, explosion des prix et allongement des délais de livraison.**

Concernant les hausses de prix, celui de l'acier, utilisé dans la fabrication de nombreux produits et matériels de sécurité incendie (extincteurs, tubes et accessoires pour les systèmes d'extinction automatique, portes coupe-feu), a doublé depuis un an ! De même, l'aluminium, le plastique, le cuivre, le laiton en lingot ont aussi enregistré des hausses allant de 10 à 40 % ces derniers mois.

Toutes les matières premières sont touchées (nickel, cuivre, bois...), ce qui est inédit.

Lors du premier confinement, beaucoup de fournisseurs de plastique et d'acier ont fermé leurs usines, et il a fallu plusieurs semaines pour les redémarrer complètement alors que la demande était très forte. Les stocks tampons, prévus pour faire face, ont été vidés en un rien de

temps, et les usines, malgré la reprise de leur production, ne peuvent pas suivre la demande.

Ce déséquilibre structurel entre l'offre et la demande se traduit directement dans les prix. Ainsi, la tonne de cuivre, au comptant, sur le London Metal Exchange est passée de 7 644 dollars début décembre à 10 260 \$ début mai, battant un record vieux de onze ans. Début juin, la courbe s'est stabilisée autour de cette barre symbolique des 10 000 \$.

Concernant le papier ondulé recyclé, qui sert notamment pour l'emballage des produits, la tonne s'est renchérie de 200€ depuis octobre 2020, soit une hausse de 48 %, et la tonne de kraft de 140€, soit + 25 % !

L'étain, prisé pour les circuits électroniques, les composants automobiles, les batteries, est également au plus haut depuis 2011 : son prix a doublé en un an !

La fièvre inflationniste saisit aussi les semi-conducteurs (+80 % de hausse des prix en quelques mois) pour les produits électroniques, ce qui oblige cer-

tains fabricants à suspendre ou à reporter leurs lancements. La demande de semi-conducteurs est actuellement à 20 % au-dessus de son niveau de 2020, et 15 % au-dessus de celui de 2019.

Ces tensions rejaillissent en premier sur les petites et moyennes entreprises, qui sont très largement majoritaires dans notre secteur d'activité, et dont les volumes d'approvisionnement sont trop faibles pour instaurer un rapport de force avec leurs fournisseurs.

Les prix du fret maritime s'envolent

Dans le même temps, les prix du transport de marchandises par voie maritime connaissent également des hausses spectaculaires. Ils devraient augmenter de 21 % en 2021 selon les estimations de Bolloré Logistics. Sur certaines lignes, surtout au départ de la Chine, les prix sont multipliés par cinq en raison de la pénurie de conteneurs.

Non seulement leur nombre ne suffit pas à répondre à la hausse du fret maritime, mais ils sont immobilisés plus longtemps en raison de la congestion des ports.

En moyenne, un bateau d'Asie vers l'Europe enregistre entre sept et huit jours de retard, pour un voyage qui en prend normalement vingt-cinq.

Le retour à la normale pas encore en vue

Les PME de la sécurité incendie, dont les marges ont déjà été impactées par la crise sanitaire, ont de plus en plus de mal à absorber ce choc de prix sur leurs approvisionnements.

Car, dans le même temps, avec la reprise d'activité dans les différents secteurs économiques, il faut commencer à rembourser les prêts garantis par l'Etat (PGE), honorer les dettes sociales et fiscales accumulées, faire face aux crédits bancaires...

Si la situation continuait à se dégrader, comme cela semble être le cas, elles pourraient donc être contraintes de répercuter tout ou partie des hausses de prix des matières auprès de leurs clients industriels et consommateurs.

Certaines entreprises adhérentes de la FFMI ont même déjà franchi le pas, car elles n'envisagent pas une accalmie avant plusieurs mois, ce qui est confirmé par tous les spécialistes du sujet.

Sans cette alternative, des risques de défaillance d'entreprises ne seraient malheureusement pas à exclure.

Pour pallier ces aléas, des solutions existent. Dans certaines filières, comme celle du meuble, **une clause d'indexation sur le prix des matières premières** a été introduite dans la plupart des contrats avec les distributeurs et sera revue à la hausse ou à la baisse, suivant l'évolution des cours.

En cas d'absence d'une clause d'indexation dans les contrats, il est toujours possible de faire valoir **l'argument juridique de l'imprévision**. Cette notion est de droit dans la loi française, et s'appuie sur l'article 1195 du Code civil. Elle permet théoriquement une renégociation du prix en cas de modification importante et imprévisible des conditions économiques, sous ré-

serve qu'aucune clause du contrat ne l'écarte pas explicitement.

Il est également constaté depuis plusieurs semaines, dans de nombreux secteurs d'activité, **l'introduction d'une limitation de la durée de validité des offres de prestations**, au regard de la tendance haussière et continue qui prévaut sur le marché des matières premières.

Enfin, concernant l'éventuelle application de pénalités de retard, de la même manière que Bercy appelle à la tolérance face aux difficultés d'approvisionnement des titulaires de marchés publics, **les clients privés devraient pouvoir faire preuve de la même souplesse à l'égard de leurs fournisseurs, au regard du contexte exceptionnel qui prévaut depuis plusieurs mois, leurs fournisseurs.**

A PROPOS DE LA FFMI :

La Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI) regroupe 12 syndicats et rassemble la grande majorité des professionnels de la sécurité incendie, qu'ils soient industriels, fabricants, installateurs, distributeurs ou prestataires de services.

Elle représente 250 entreprises de toutes tailles, qui emploient 25 000 salariés sur l'ensemble du territoire français et réalisent un chiffre d'affaire global de 3 milliards d'euros. Elles sont réunies par la volonté commune d'agir pour promouvoir la qualité des produits et services destinés à la protection contre les risques d'incendie, aussi bien dans le secteur tertiaire que résidentiel.

LES GROUPEMENTS DE LA FFMI



GESI
groupement français des industries électroniques de sécurité incendie



GIFSID
syndicat de la sécurité incendie domestique



SFPS
syndicat français des professionnels de la signalisation de sécurité



GEESPI
groupement des entreprises d'études de sécurité et de prévention incendie



GIF
groupement des fabricants installateurs de matériaux coupe-feu et d'évacuation des fumées



GIS
groupement français des installateurs de sprinklers



SYFEX
syndicat français des fabricants d'extincteurs fixes et mobiles



GEFPI
groupement des entreprises de formation prévention au risque incendie



GIFEX
groupement des fabricants installateurs de systèmes d'extinction automatiques fixes



GIVMI
Groupement des Industriels du véhicule et des moyens d'intervention de la sécurité civile



SYPSI
syndicat des professionnels de la sécurité incendie